



Communauté de Communes du Centre Argonne Meuse

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2007



Aubréville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt

**Communauté de communes
du Centre Argonne**

16, rue Thiers
55120 Clermont en Argonne

☎ 03 29 87 40 12

☎ 03 29 87 45 02

e-mail : cc.centre-argonne@wanadoo.fr

site internet : <http://www.centre-argonne.eu>

INTRODUCTION

Présentation générale du service

La Communauté de communes du Centre Argonne (CCCA) assure la compétence de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence se décompose en 3 volets :

- la collecte en porte-à-porte en sac des ordures ménagères résiduelles par un véhicule benne,
- le tri sélectif en apport volontaire où sont collectés verres, corps creux (plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, ...) et corps plats (papiers/cartons)



- la déchèterie intercommunale où sont collectés déchets verts, cartons, déchets de bricolage et de démolition, ferraille, déchets encombrants, gravats, batteries, électroménager, plastiques, piles, déchets ménagers spéciaux, phytosanitaires, huiles moteurs usagées et huiles végétales.



1. LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Le périmètre

Le périmètre concerné par le service public de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est celui de la CCCA, soit 15 communes et 4569 habitants (RGP 1999). Il représente 21 947 hectares et compte 111 kilomètres de routes départementales.



Le territoire de la Communauté de communes du Centre Argonne

1.2 L'organisation

1.2.1 La collecte des ordures ménagères

La **collecte des ordures ménagères** se fait en porte-à-porte (sac ou bac roulant). Cette prestation est réalisée par la société BARISIEN (54 800 CONFLANS-EN-JARNISY) et ce sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, jusqu'au 31.12.2007.



Les 15 communes sont concernées par cette collecte en porte-à-porte à raison d'un passage hebdomadaire :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	JOUR DE COLLECTE
Aubréville	383	Lundi
Brabant en Argonne	109	Mardi
Brocourt en Argonne	59	Mardi
Clermont en Argonne	1767	Mardi
Dombasle en Argonne	398	Mardi
Froidos	85	Mardi
Futeau	154	Lundi
Jouy en Argonne	58	Lundi
Lachalade	56	Lundi
Le Claon	69	Lundi
Le Neufour	74	Lundi
Les Islettes	813	Lundi
Neuvilly en Argonne	199	lundi
Rarécourt	208	Mardi
Récicourt	137	Lundi

1.2.2 Le tri sélectif

Le **tri sélectif** se fait en points d'apport volontaire (PAV). Les 82 P.A.V. du territoire sont composés au minimum d'une borne à verre, d'une borne à corps creux et d'une borne à corps plats. Les P.A.V. sont accessibles 7 jours sur 7.

La société Barisien (<http://www.recydem.fr/>) collecte 2 fois par mois les bornes corps creux et corps plats. Les bornes à verre sont collectées tous les 21 jours par Paté. Ces contrats prendront fin le 31 12 2007.



Le parc des conteneurs est le suivant :

- Verre 34 bornes de 4 m³
- Papier Carton 24 bornes de 4m³
- Plastiques 24 bornes de 4 m³

Localisation des Points d'Apport Volontaire :

	habitants	Vert VERRE		Bleu CORPS PLATS		Jaune CORPS CREUX	
		où	combien	où	combien	où	combien
		AUBREVILLE	383	au pont Salle des fêtes	2	au pont Salle des fêtes	1
<i>chemin de Varnette</i>		<i>chemin de Varnette</i>	1				
<i>lochères</i>		route pple	1	route pple	1	route pple	
<i>courcelles</i>		boucherie	1	boucherie	1	boucherie	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	10		5		3		2
CLERMONT EN ARGONNE	1 767	écomarché	4	écomarché	2	écomarché	2
		gare	3	gare	2	gare	2
<i>Jubécourt</i>		rte d'auzéville	1	rte d'auzéville	1	rte d'auzéville	1
<i>Parois</i>		route pple	1	route pple	1	route pple	1
<i>Auzéville</i>		Café	2	Café	1	Café	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	25		11		7		7
DOMBASLE EN ARGONNE	398	boulangerie	2	boulangerie	1	boulangerie	2
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	5		2		1		2
FROIDOS	85	route pple	1	route pple	1	route pple	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
FUTEAU	154	route pple	1	route pple	1	route pple	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
JOUY EN ARGONNE	58	direction sivry	1	direction sivry	1	direction sivry	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
LACHALADE	56	mairie	1	mairie	1	mairie	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
LE CLAON	69	route pple	1	route pple	1	route pple	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
LE NEUFOUR	74	mairie	1	mairie	1	mairie	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
LES ISLETTES	813	usine cardine	1				
		terrain de foot	1	terrain de foot	1	terrain de foot	1
		gare	1	gare	1	gare	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	7		3		2		2
NEUVILLY EN ARGONNE	199	camping	1				
		avant pont	1	avant pont	1	avant pont	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	4		2		1		1
RARECOURT	208	entrée village	1	entrée village	1	entrée village	1
		église	1	église		église	
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	4		2		1		1
RECICOURT	137	rue de l'orme	1	rue de l'orme	1	rue de l'orme	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
BRABANT EN ARGONNE	109	monument aux morts	1	monument aux morts	1	monument aux morts	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
BROCOURT	59	rue basse	1	rue basse	1	rue basse	1
<i>Total Point d'Apport Volontaire</i>	3		1		1		1
TOTAL GENERAL DE Point d'Apport Volontaire	82		34		24		24

1.2.3 La déchetterie

La **déchetterie** intercommunale est située à Clermont en Argonne, près de la gare SNCF.

Les déchets suivants y sont collectés :

Déchets verts – cartons – déchets de bricolage et de démolition – ferraille – déchets encombrants – gravats – batteries – électroménager – plastiques – piles – déchets ménagers spéciaux – phytosanitaires – huiles moteurs usagées et huiles végétales.

Tous ces déchets sont amenés par les usagers à la déchetterie. Elle dispose d'un quai de déchargement permettant l'accès aux bennes. L'accès aux artisans et aux commerçants assujettis à la REOM est autorisé et limité à 1m³ par semaine gratuit. Par convention, les professionnels peuvent accéder à un service payant supplémentaire :

Tarif au mètre cube	
Encombrants	22 € TTC
Cartons	14 € TTC
Gravats	11 € TTC
Ferrailles	5 € TTC
Déchets verts	18 € TTC

12 professionnels ont signé une convention avec la codecom :

Type de professionnels	Nombre
Publics (ONF, CSA, ...)	3
Hôteliers-restaurateurs	2
Commerçants	3
Artisans	4
Total	12

La déchetterie est ouverte 2 demi-journées par semaine :

MARDI	8h à 12h
SAMEDI	13h à 17h

Conditions d'accès à la déchetterie pour les particuliers :

- être résident sur l'une des communes de la CCCA

La collecte et le traitement des déchets déposés à la déchetterie sont des prestations assurées par :

La société BARISIEN intervenant pour les déchets suivants :

- gravats, ferraille, batteries, huiles, cartons, Déchets Ménagers Spéciaux, encombrants.

L'exploitant agricole PIQUET intervenant pour les déchets verts et ce sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, jusqu'au 31.12.2007.

2. LA COLLECTE

La totalité des déchets collectés en 2007 est de :

Total PAV	370
Total OMR	1089
Total déchèterie	355
Total en tonnes	1814

2.1 Résultats de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

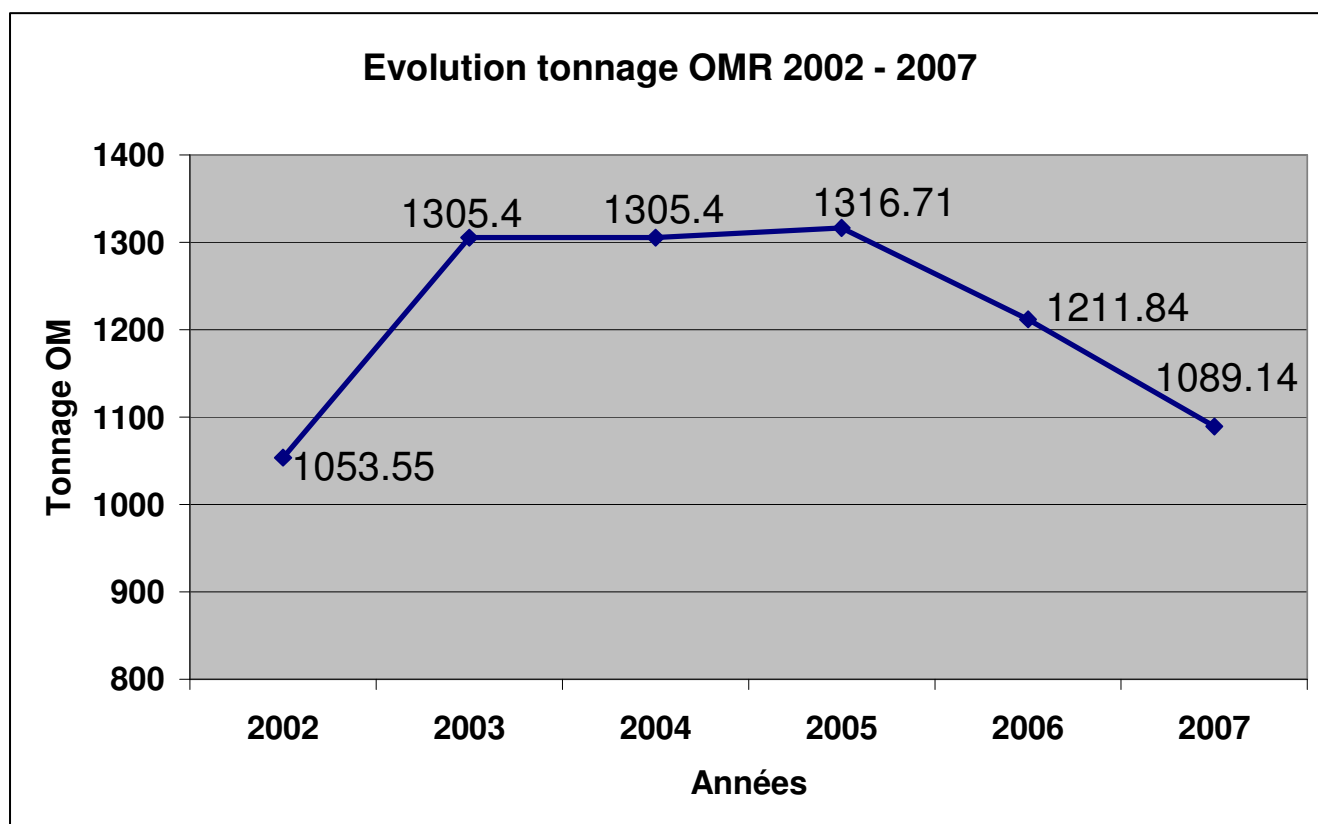
L'ensemble de la population est desservi par la collecte en porte-à-porte des OMR.

	TONNAGE 2007	Performance par habitant (en kg)
OMR	1089.14	238

Pour information : les OMR

En France en 2006 : 354 kg/habitant/an (source ADEME).

En Meuse en 2007 : 305 kg/habitant/an (source ADEME).



2.2 Résultats du tri sélectif

	TONNAGE 2007	Performance par habitant (en kg)
Verre	200.685	43.92
Corps creux	26.88	5.88
Corps plats	142.37	31.16
Total	369.93	

	TONNAGE LIVRES AUX FILIERES EN 2007	Performance par habitant (en kg)
Acier	4.79	1.04
Aluminium	0.21	0.05
Plastique	8.54	1.87
Brique alimentaire	1.19	0.26
EMR	16.86	3.69
Journaux Revues Magazines	110.70	24.23
Verre	201.34	44.07
Total	343.63	

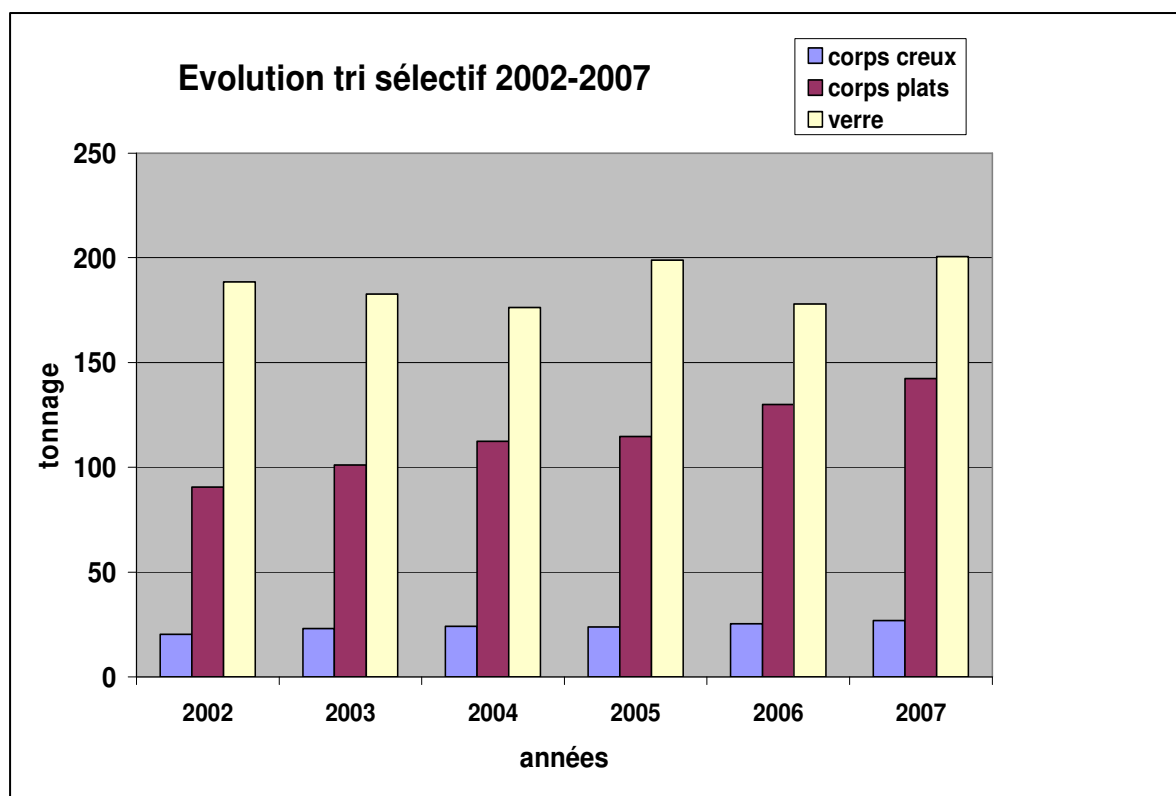
Taux de refus corps creux : 25.15 %

Taux de refus corps plats : 10.12 %

Le taux de refus indique la part des déchets qui ne sont pas recyclables. Cela signifie qu'ils auraient dû être jetés avec les ordures ménagères ou apportés en déchèterie suivant leur type (ex : gros cartons). Le taux de refus annuel est calculé sur la base des 12 caractérisations annuelles, c'est-à-dire, l'analyse précise d'une collecte type de notre territoire.

Il est nécessaire que le taux de refus diminue et tende vers zéro notamment pour le verre qui est un matériau facilement identifiable.

Evolution quantitative du tri sélectif

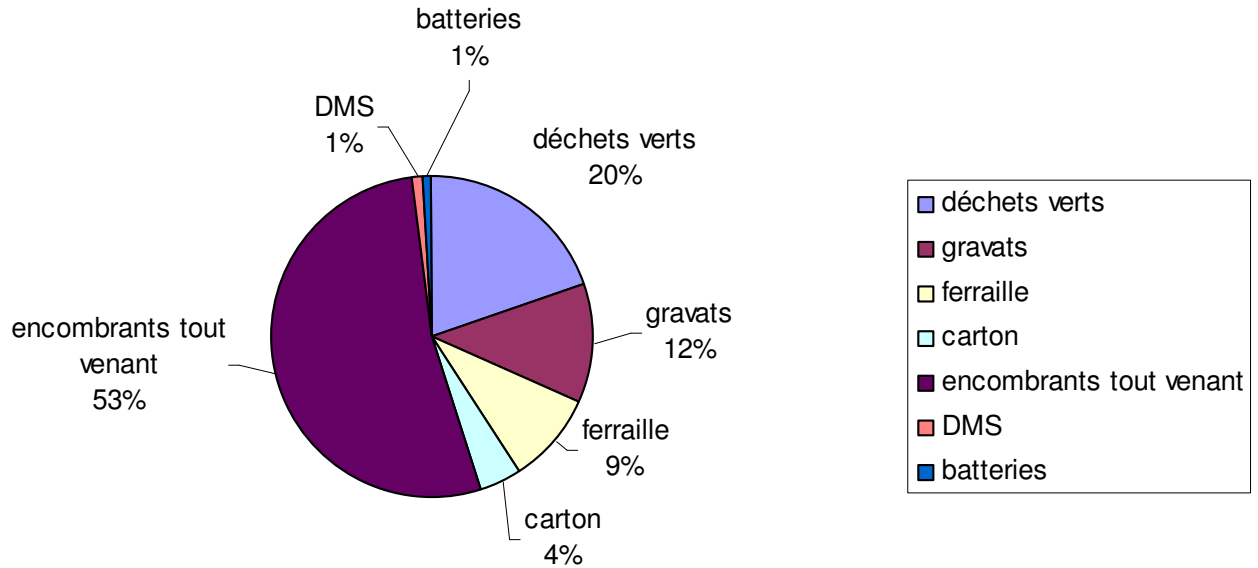


2.3 Résultats de la déchetterie

TYPE DE DECHETS	TONNES COLLECTEES EN 2007	Performance par habitant (en kg)
Gravats	43.00	9.41
Déchets verts	69.62	15.24
Ferraille	32.28	7.06
Tout venant	188.39	41.23
Cartons	15.41	3.37
Batteries	2.59	0.57
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : ex peinture, solvant etc...	4.214	0.92
Total	355.80	

Répartition des déchets à la déchetterie

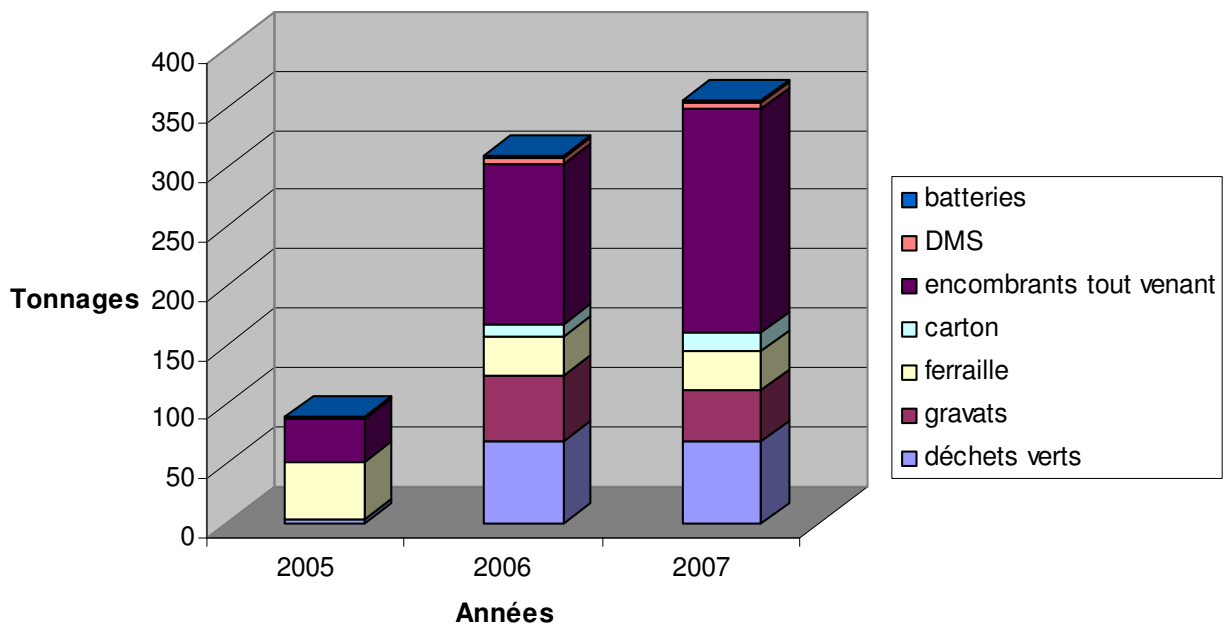
Répartition des déchets collectés en 2007 à la déchetterie



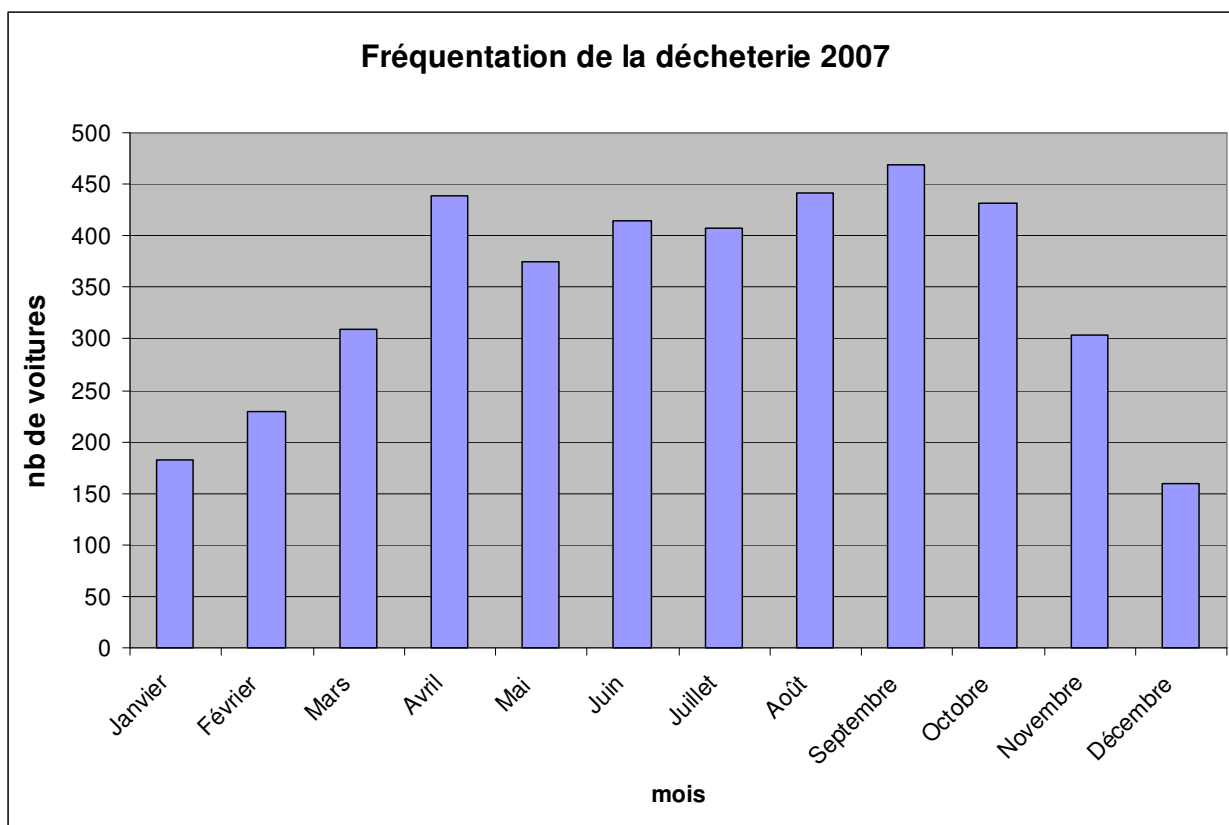
Evolution des tonnages à la déchetterie depuis 2005

A noter : Ouverture de la déchetterie en 2005

Evolution des tonnages à la déchetterie depuis 2005



Fréquentation de la déchetterie



3. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 Traitement des ordures ménagères

Les OMR collectées sont transportées au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe II (CSDND) géré par BARISIEN à Conflans-en-Jarnisy (54) ou au centre d'enfouissement technique à Romagne sous Montfaucon (55).

Centre de stockage des déchets non dangereux (Conflans en Jarnisy) :

Enfouissement en cours :



Enfouissement achevé : (talus)



3.2 Traitement des déchets des points d'apport volontaire

Le verre est collecté et acheminé directement chez OI MANUFACTURING France à Reims.

Les déchets du tri sélectif sont acheminés au centre de tri à Vaudoncourt (88). Les déchets triés sont ensuite livrés aux filières de recyclage suivantes :

OI Manufacturing à Reims :



- Acier
- Aluminium
- Plastique
- EMR
- ELA
- JRM
- Verre

ARCELOR MITTAL PACKAGING
RECOVCO AFFIMET
VALORPLAST
KAYSERSBERG PACKAGING
REVIPAC
NORSKE SKOG GOLBEY
OI-MANUFACTURING

3.3 Traitement des déchets de déchetterie

Types de déchets	Destination
Gravats	Enfouissement à Conflans en Jarnisy Labry (54)
Déchets verts	Compostage - Amblaincourt (55)
Encombrants	Enfouissement à Conflans en Jarnisy Labry (54)
Ferraille	Recyclage - Recylux France à Verdun ou Sertic Verdun
Cartons	Recyclage - Conflans en Jarnisy Labry (54)
Batteries	Ets DEL François à Chauvencourt (55)
DMS	Traitement et valorisation - Cedilor à Amnéville (57)
Huiles de vidange	Société Ramassage Régénération Huiles Usagées à Toul (54)
Huiles ménagères	Société Ramassage Régénération Huiles Usagées à Toul (54)
Piles	Corepile (suivant le type de pile : Citron à Rogerville (76), MBM à Voivres les Le Mans (72), STCM à Toulouse (31), Accor Environnement à Cestas (33), SNAM à Viviers (12), Valdi feurs à Le Palais sur Vienne (87), Eurodieuze à Dieuze (87)
Pneus	Sarl Gilles Henry Chaudeney sur Moselle (54)

4. L'EMPLOI

La CCCA est dotée de plusieurs agents pour la gestion des déchets :

Un agent en charge de l'accueil et du gardiennage de la déchetterie,

Un agent de développement chargé de l'organisation du service « déchets ménagers et assimilés »

Un agent comptable pour la facturation du service « déchets ménagers et assimilés ».

LES INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté de Communes ne gère aucun déchet en régie. La gestion des déchets est confiée par contrat à des entreprises qui sont prestataires de service.

1. LE COÛT DES OMR

*Coût de la prestation collecte, transport et traitement des déchets ménagers
(En € TTC)*

	2007
COLLECTE	88 307.47
TRAITEMENT	56 036.25
TGAP	8 580.99
TOTAL TTC	165 332.71

2. LE COÛT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Coût de la prestation collecte, tri et conditionnement (en € TTC)

	2007
VERRE	10 421.40
CORPS CREUX dont 6 caractérisations	25 689.87
CORPS PLATS dont 6 caractérisations	30 741.51
TOTAL TTC	66 852.47

Les recettes du tri sélectif

	2007
ADELPHE	5694.36
ADEME	756.64
Conseil Général	1049.81
JRM	1808.76
ACIER	936.25
ALUMINIUM	0
PLASTIQUE	1577.73
EMR	1351.94
VERRE	4559.24
ELA	0
TOTAL	17 734.73

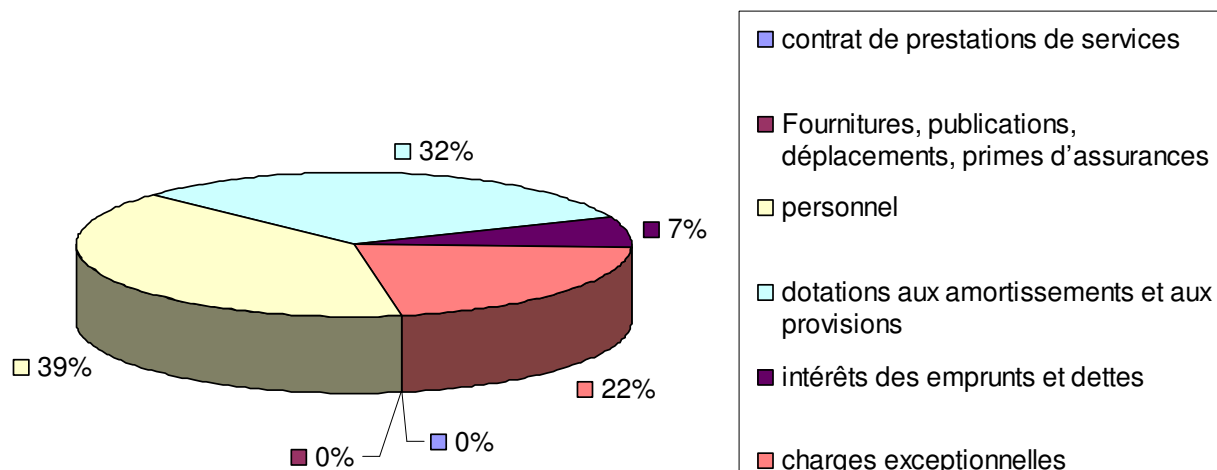
3. LE COÛT DE LA DECHETTERIE

Coût de la prestation exploitation d'une déchetterie (en € TTC)

	2007
Dépenses BARISIEN (matériaux)	35 447.41
Dépenses PIQUET (déchets verts)	4 385.41
Dépenses Moranzoni	759.76
Recettes tri cartons + ferraille	+1 774.06
Recettes des professionnels (conventions)	+1 488
Subvention Agence de l'eau (DMS)	+ 911.35
TOTAL	45 311.79

4. Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : gestion des déchets en 2007

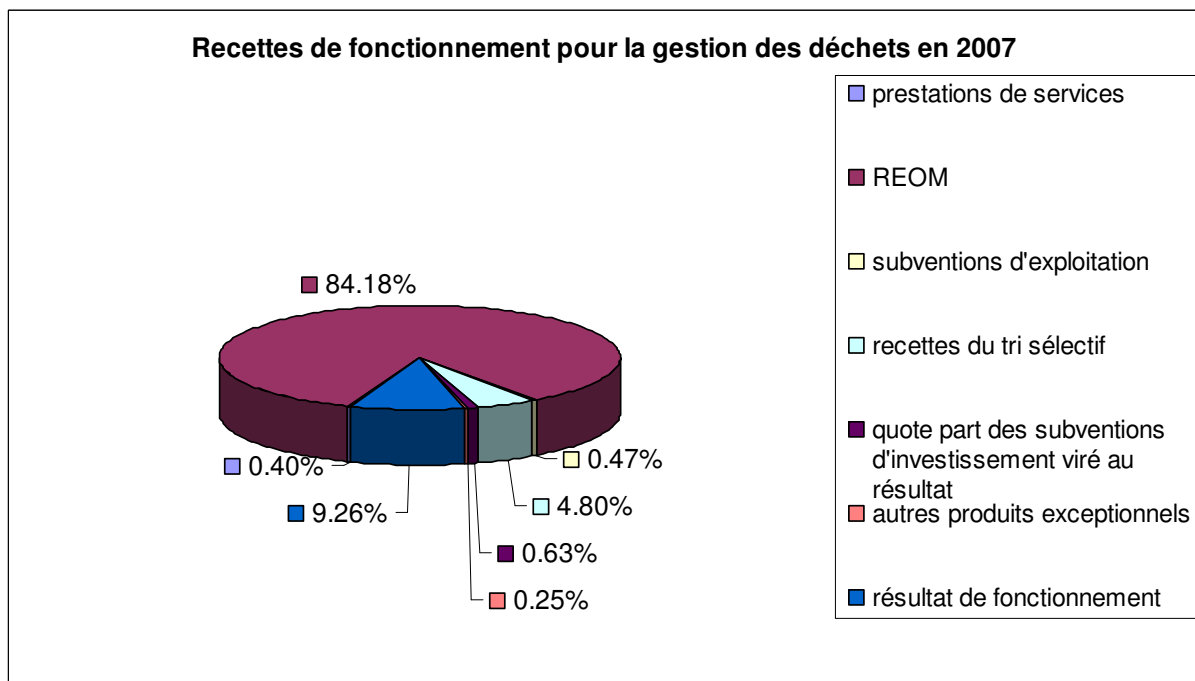


4.1 Dépenses de fonctionnement

	Coût en €
Contrats de prestations de service	272 777.76
Personnel	26 782.39
Fournitures, publications, déplacements, primes d'assurances	2 999.36
Dotations aux amortissements et aux provisions	21 275.00
Intérêts des emprunts et dettes	4 543.77
Charges exceptionnelles	14 489.45
TOTAL	342 867.73

4.2 Recettes de fonctionnement

	Recette en €
Prestations de services	1 488.00
REOM	311 132.79
Subventions d'exploitation	1 749.16
Recettes du tri sélectif	17 734.73
Quote part des subventions d'investissement virée au résultat	2332.51
Autres produits exceptionnels (Arcelor)	936.25
Résultat de fonctionnement reporté	34 239.91
TOTAL	369 613.35



Dépenses – recettes = 342 867.73 - 369 613.35 = - 26 745.62 €

4.3 La redevance

Ménages :

Foyer d'1 personne : 76,50 €
 Foyer de 2 personnes : 153,00 €
 Foyer de 3 personnes : 198,00 €

Foyer de 4 personnes : 243,00 €
 Foyer de 5 personnes et plus : 288,00 €

Cas particuliers :

Résidences secondaires : 63,00 €
 Gîtes de moins de 5 places : 31,50 €
 Gîtes de plus de 5 places : 47,25 €

Campings : 63,00 €
 Chambres d'hôtes : 15,75 €

Professionnels :

Catégorie 0 (pas de déchets ou filière privée) : pas de facturation mais justificatifs obligatoires
 Catégorie 1 (professionnels produisant jusqu'à 100 litres de déchets par semaine) : 47,25 €
 Catégorie 2 (professionnels produisant de 100 à 240 litres de déchets par semaine) : 63,00 €

Etablissements publics :

Ecoles et collèges : 31,50 € (- de 100 élèves); 63 € (+ de 100 élèves)
 Mairies/Codécom : de 31,50 € à 126 € selon le nombre d'habitants